



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

SAJ 2024-A-161

Arrêté

portant composition du comité social d'administration spécial de l'académie de Poitiers et de la formation spécialisée de ce même comité

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE POITIERS,
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L251-1 et suivants,

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu les propositions des organisations syndicales,

ARRETE

Article 1

Le comité social d'administration spécial académique comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, la directrice des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial académique, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants, désignés dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé:

Membres titulaires (10) :

au titre de l'UNSA (6) :

- Madame Géraldine LASNES
- Monsieur Dominique CHASSAGNE
- Monsieur Bruno LAJUGIE
- Monsieur Guillaume DURAND
- Madame Agnès PIERRE
- Madame Cécilia CHARBONNEAU

au titre de la FSU-CGT- éducation (3) :

- Madame Lise GUILLEMOT
- Madame Amandine DUVAL
- Madame Julie CARPENTIER

au titre du SGEN-CFDT (1) :

- Madame Nathalie GRAND

Membres suppléants (5):

au titre de l'UNSA (4) :

- Madame Nathalie DUCOURET
- Madame Jacqueline NICOLAS
- Non désigné
- Non désigné
- Non désigné
- Non désigné

au titre de la FSU-CGT- éducation (4):

- Madame Violaine REGNIER
- Madame Fatima AKALLOUY
- Non désigné

au titre du SGEN-CFDT (1)::

- Madame Cécile GRANGE

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, la directrice des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé:

Membres titulaires (10) :

au titre de l'UNSA (6) :

- Madame Géraldine LASNES
- Monsieur Dominique CHASSAGNE
- Monsieur Bruno LAJUGIE
- Monsieur Guillaume DURAND

-Madame Agnès PIERRE
-Madame Cécilia CHARBONNEAU

au titre de la FSU-CGT- éduc'action (3) :

-Madame Lise GUILLEMOT
-Madame Amandine DUVAL
-Madame Julie CARPENTIER

au titre du SGEN-CFDT (1) :

-Madame Nathalie GRAND

Membres suppléants (5):

au titre de l'UNSA (4) :

-Madame Nathalie DUCOURET
-Madame Jacqueline NICOLAS
-Non désigné
-Non désigné
-Non désigné
-Non désigné

au titre de la FSU-CGT- éduc'action (2) :

-Madame Violaine REGNIER
-Madame Marie-Pierre FRARESSO
-Non désigné

au titre du SGEN-CFDT (1) :

-Madame Cécile GRANGE

Article 3

La composition du présent comité social prend effet à la date de signature de l'arrêté pour le reste de la durée des mandats restant à courir.

Article 4

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2024-014 du 15 juillet 2024.

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 05 novembre 2024



Frédéric PERISSAT

Le recteur de l'académie de Poitiers

